



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV200 - 10 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France & outre-mer

2015245-0026 - arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

2015253-0007 - arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

Rectorat de l'académie de Créteil

2015251-0019 - arrêté portant délégation de signature de madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de l'académie de Créteil



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015245-0026

Signé le mercredi 02 septembre 2015

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France & outre-mer

arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional de la protection
judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer



**DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE MER**

ARRETE

PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 20 mai 2015 de la garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Dominique SIMON en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, pour une durée de quatre ans à compter du 15 juin 2015 ;

VU l'arrêté n°2015163-0017 du 12 juin 2015 portant délégation de signature à monsieur Dominique SIMON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°2015163-0017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SIMON, subdélégation de signature est donnée

à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur interrégional adjoint	M. Jean Menjon
75	Secrétaire Générale	M ^{me} Nicole Dellong
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières	M. Jean-Christophe Biscarrat
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Stéphane Richard
75	Directrice des Politiques Educatives et de l'Audit	M ^{me} Marie Broutin
75	Responsable des ressources humaines	M. Steeve Petter
75	Directeur des Affaires Financières	M. Nicolas Guillo
75	Chef de l'Unité Equipement	M. Fadhil Lahrach
75	Responsable aux affaires générales	M. Jean-François Angeli

DEPARTEMENT	FONCTIONS	NOM
75	Directeur territorial	M. Philippe Lavergne
75	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Dominique Vanhove
75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Esther Klibaner
77	Directeur territorial	M. Denis Colinet
77	Directeur territorial adjoint	M. Max Soulié
77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Marianne Zimmer
78	Directeur territorial	M. Patrice Bertrand
78	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Michèle Lacroix
91	Directeur territorial	M. Salem Kessar
91	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Anne Meignan
91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Christine Rempillon
92	Directeur territorial	M. Jean-Marc Peyrot
92	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Sylvie Vella
92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M. Louis-Dominique Chassé
93	Directrice territoriale	M ^{me} Mireille Higinnen-Bier
93	Directeur territorial adjoint	M. Jean-Yves Bassinot
93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M. Frédéric Bérard
94	Directrice territoriale	M ^{me} Martine Serra
94	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Marie-Line Somnier-Bijaye
94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M. Jean-Luc Thiébo
95	Directrice territoriale	M ^{me} Mylène Flament
95	Directrice territoriale adjointe	M ^{me} Catherine Bouissou
95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	M ^{me} Elisabeth Montadat

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions faisant l'objet de l'article 2 et 3 de l'arrêté n°2015163-0017 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°2015163-0017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SIMON, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur interrégional adjoint	M. Jean Menjon
75	Secrétaire Générale	M ^{me} Nicole Dellong
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaires Financières et Immobilières	M. Jean-Christophe Biscarrat
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Stéphane Richard
75	Directrice des Politiques Educatives et de l'Audit	M ^{me} Marie Broutin
75	Directeur des Affaires Financières	M. Nicolas Guillo

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions mentionnées aux articles 1, 4 et 5 de l'arrêté n°2015163-0017 susvisé.

Article 3

Une ampliation de cet arrêté est adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Est abrogé l'arrêté N°2015168-0001 du 17 juin 2015 portant subdélégation de la signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer ;

Article 5

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles 1^{er} et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 02 septembre 2015,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer

Dominique SIMON

**Le directeur interrégional
Île-de-France-Outre-Mer
Dominique SIMON**



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015253-0007

Signé le jeudi 10 septembre 2015

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et
l'exécution budgétaire au sein de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture
de Paris



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS**

Secrétariat général

Direction de la modernisation et de l'administration

ARRETE n°
portant délégation de signature pour
l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire
au sein de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 45 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Sophie BROCAS en qualité de préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu les conventions de délégation de gestion confiant la réalisation technique de l'ordonnancement des dépenses et des recettes au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Sur proposition de Madame la préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Titre I^{er} - Centre de services partagés régional

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LIP, chef du centre de services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, il est autorisé à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- requérir l'intervention du support technique de l'AIFE.

Article 2 : Madame Pamella EDOUARD, adjointe au chef du centre de services partagés régional pour le secteur investissements et actes complexes, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et support technique dans le progiciel CHORUS.

Article 3 : Madame Jeananie GUSTARIMAC, adjointe au chef du centre de services partagés régional pour le secteur interventions et dépenses courantes, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et support technique dans le progiciel CHORUS.

Article 4 : Madame Chrystèle PENARD, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

Article 5 : Madame Stéphanie CREMONT, adjointe à la cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

Article 6 : Madame Farida BENANOUNE, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

Article 7 : Madame Frédérique MALAYEUDE, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

Article 8 : Les agents dont les noms suivent reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - Mme Sylvie BOURDIN | - M. Philippe MAUDUIT |
| - Mme Christine DESOUCHE | - Mme Martine RAYNAUD |
| - Mme Véronique LOFERME | - Mme Sandra SCHIANO |
| - Mme Renée MARCELLI | |

Article 9 : Les agents du centre de services partagés régional dont les noms suivent reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| - M. Ilyas ADELIN | - M. Jeremy LANOUE |
| - Mme Gabrielle ALMODOVAR | - Mme Delly LE GAL |
| - Mme Jessy AUDREN | - Mme Corinne MARIVAL-HERNETTE |
| - Mme Christelle BILINGI | - Mme Ginette MENDY |
| - Mme Jacqueline CHANDRAMOHAN | - M. David-Gilles REYNAUD |
| - Mme Floriane CORBERY-HERBER | - Mme Marie-Anne RICHERT |
| - M. Zakariya EL HARMACI | - Mme Anabela SCAPPATICCI |
| - Mme Jacqueline ERIN | - Mme Katty TABAR |
| - Mme Séphora FONROSE | - Mme Sabrine TIROU |
| - Mme Gaëlle JOILAN | - Mme Fadila TOUIL |
| - M. Henri KONDI | - Mme Mina TRAORE |

Titre 2 – Bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires

Article 10 : Délégation est donnée à Monsieur Damien LAVAUD, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, et particulièrement :

- saisie de la programmation budgétaire ;
- saisie des rétablissements de crédits ;
- saisie et validation de réservations de crédits, et de blocages de fonds.

Article 11 : Délégation est également donnée à M. LAVAUD pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVAUD, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux articles 10 et 11 est accordée aux agents du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires dont les noms suivent :

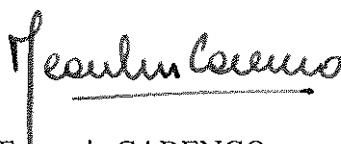
- M. Emmanuel SCHOEPFLIN, adjoint au chef de bureau ;
- M. Pascal MORIN, chef de la section des affaires budgétaires et immobilières ;
- Mme Claudine POULAIN, gestionnaire budgétaire ;
- M. Jean BRUNET, gestionnaire budgétaire ;
- Mme Laurence HAON, gestionnaire budgétaire.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVAUD, la délégation prévue à l'article 11 est accordée à Mme Marylène PROT, gestionnaire des affaires immobilières et des dépenses mutualisées.

Article 14 : La préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 10 SEP. 2015

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015251-0019

Signé le mardi 08 septembre 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

arrêté portant délégation de signature de madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de l'académie de Créteil



Arrêté du 8 septembre 2015 portant délégation de signature à madame

Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat
de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2015 nommant madame Aurore THILL attachée principale de l'Etat ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs à la gestion administrative et financière des personnels d'inspection (I.A. – I.P.R. et I.E.N.) et de direction (chefs d'établissement et adjoints)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 7 avril 2015.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 septembre 2015

La rectrice de l'académie de Créteil

B.C.
Béatrice GILLE